

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 mars 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Monsieur Martin Carrier
Madame Chantal Gendron
Madame Johanne Caron
Monsieur Mario Gendron
Madame Mélanie Bélanger prend place à 20 h 15

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 30-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 34.
Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 31-17

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 32-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit approuvé et signé.
Adoptée

Période réservée à l'assistance

Une résidente présente s'informe sur les sujets suivants :

- Implication financière et l'endettement de la municipalité dans le projet éolien;
- Les redevances et profits nets remis à la municipalité pour le parc éolien;
- Comment fonctionne le partenariat entre la municipalité et le promoteur Algonquin Power, propriétaire du parc éolien;
- Informer la population des revenus générés par le parc éolien;
- Informe le conseil que d'autres parcs éoliens rapportent plus que le parc de St-Damase pour la même capacité;
- Dans le résumé des prévisions budgétaires transmis à la population, les revenus devraient être plus détaillés et mieux expliqués

Madame Mélanie Bélanger prend place à la table du conseil à 20 h 15

Protocole d'entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale
dans le cadre du FDT pour le développement socio-économique
Résolution 33-17

Sur proposition de Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement **que :**

La municipalité s'engage, par résolution, à réserver une somme de 5 000 \$ pour l'année financière 2017 afin que le comité de développement puisse soutenir tout projet qui s'inscrit dans les grandes orientations de l'Écoterritoire habité et qui répond à un enjeu de

développement local. Les projets devront toutefois répondre aux exigences minimales afin que le projet soit admissible à une aide financière.

Adoptée

Demande de plants pour projet (Mois de l'arbre et des forêts)

Résolution 34-17

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité dépose un projet dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts pour recevoir gratuitement ± 150 plants qui seront redistribués à la population au courant du mois de mai.

Conférence de presse ressource en loisir inter-municipal

Résolution 35-17

Il est proposé par madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité offre le café et galettes lors de la conférence de presse prévue le 14 mars à 10 h à la salle paroissiale concernant la ressource en loisir inter-municipal.

Adoptée

Contribution financière au Gratificat 2016-2017

Résolution 36-17

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de verser un montant de 50 \$ comme contribution financière au Gratificat 2016-2017 à l'École Polyvalente de Sayabec.

Adoptée

Offre de services pour la modification du règlement

sur les permis et certificats

Résolution 37-17

Attendu qu' une nouvelle entente inter-municipale en matière d'inspection a été conclue avec la MRC de La Matapédia ;

Attendu que selon l'entente les devoirs et pouvoirs accordés à l'inspecteur municipal doivent être établis par règlement ;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité accepte l'offre de services préparée par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme pour la somme de 243 \$ pour la modification au règlement sur les permis et certificats.

Adoptée

Programme de soutien aux politiques familiales

Madame la directrice générale informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales. La présente convention a pour objet l'octroi d'une aide financière maximale de 3 910 \$ pour l'élaboration du PFM, incluant le plan d'action. Madame D'Astous a été autorisée à signer cette convention par la résolution 194-16.

Gagnants concours « Décorations de Noël »

Résolution 38-17

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 25 \$ aux gagnants du concours « Décorations de Noël 2016 ». Les gagnants sont :

Village :	Denis Landry	Rangs :	Clément D'Astous
	Alain D'Astous		Gilles Gendron

Adoptée

Redevances municipales TPI

Résolution 39-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu que la municipalité accepte que les redevances municipales soient définies comme suit :

- ▶ 20 % à la municipalité où ont été effectuées les coupes forestières.
- ▶ 80 % redistribués à l'ensemble des municipalités concernées selon la richesse foncière uniformisée (RFU) respective des municipalités.

Adoptée

Mandat au Service du génie municipal

Demande d'autorisation à la Commission de la Protection du Territoire Agricole (CPTAQ)

Ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest

Résolution 40-17

ATTENDU QUE la municipalité par sa résolution 118-16 avait mandaté le Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer la préparation des plans et devis du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest ;

ATTENDU QUE la mise en plan du relevé de l'état des lieux effectué au printemps 2016, révèle que les remblais de l'ouvrage existant empiètent sur les lots contiguës, qui sont en zone verte (zone « Av » du règlement de zonage) ;

ATTENDU QUE les travaux de remplacement du ponceau requièrent des empiètements sur les lots contigus, semblables à ceux de l'ouvrage existant ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite profiter de l'occasion pour acquérir des espaces suffisants pour l'accès et l'entretien des talus du nouveau ponceau ;

ATTENDU QUE la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* ;

ATTENDU QUE l'octroi d'une autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles de ce secteur de la municipalité ;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité :

- 1) Mandate le Service du génie municipal à présenter une demande d'autorisation pour l'acquisition des parcelles, telles que décrites au plan # 7.3-7105-16-05, préparé par Marc Bélanger, ing. ;
- 2) Autorise Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toutes les parties pertinentes des documents de demande d'autorisation, notamment à titre de « Demandeur » ;

Permis d'intervention Année 2017

Résolution 41-17

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QU’ il est nécessaire d’obtenir un permis d’intervention du ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports pour intervenir sur les routes à l’entretien du Ministère ;

POUR CES RAISONS, il est proposé Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu à l’unanimité que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports, les permis d’intervention requis pour les travaux qu’elle devra exécuter au cours de l’année 2017 dans l’emprise des routes à l’entretien dudit ministère, et qu’à cette fin, autorise le maire et/ou la directrice générale à signer lesdits permis d’intervention.

Adoptée

Panneau de signalisation 50 km
Entrée Sud et Nord du village
Résolution 42-17

- Attendu qu’** à l’entrée Sud et Nord de l’Avenue Principale, on y retrouve des panneaux de signalisation de 50 KM ;
- Attendu que** dans les dernières années, de nouvelles résidences se sont construites sur cette même route ;
- Attendu que** cette route est très achalandée, que plusieurs véhicules lourds et automobiles circulent et que les conducteurs ne respectent pas toujours la signalisation ;
- Attendu qu’** elle est empruntée régulièrement par des piétons, des cyclistes et des motocyclettes ;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu que la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports de revoir la localisation des panneaux de signalisation de 50 KM sur l’avenue Principale.

Adoptée

Bacs verts (Chalets en bordure du lac de St-Damase)
Résolution 43-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu que la municipalité achète deux (2) bacs verts à Matériaux G. Ouellet.

Correspondance

Mise à jour du site internet
Résolution 44-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D’Astous et résolu unanimement que la municipalité accepte la proposition de Monsieur Daniel Roussel pour la mise à jour du site internet de la municipalité au tarif de 25 \$ mensuellement.
Que la municipalité se réserve le droit de mettre fin à cette entente en tout temps.

Adoptée

Comptes du mois
Résolution 45-17

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financière	1 022 017	Assurance salaire	459,30 \$
MRC de La Matapédia	17 372	téléphonie IP frais ligne téléphonique	260,25 \$
MRC de La Matapédia	17 269	Quote-part développement	3 505,68 \$

MRC de La Matapédia	17 281	P_R Secteur Ouest	1 354,80 \$
MRC de La Matapédia	17 299	Quotes-parts diverses	3 675,25 \$
MRC de La Matapédia	17 320	Quotes-parts diverses	11 030,61 \$
Wolters Kluwer	2 518 096	renouvellement code municipal	516,60 \$
Papeterie Bloc-Notes	696 144	Classeur, correcteur, stylo	60,97 \$
SEAO	1 644 895	avis appels d’offres Rg 6 et Rg 7	44,53 \$
Fonds information territ.	329 677	avis de mutation	8,00 \$
Services J. Desrosiers	420	bris frais dépl. et main d’œuvre IP	262,79 \$
			<u>21 178,78 \$</u>
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Pétroles BSL	44 116 946	huile chauffage	660,80 \$
Pétroles BSL	44 266 640	huile chauffage	350,30 \$
MRC de La Matapédia	17 338	quote-part incendie	5 717,81 \$
TOTAL			<u>6 728,91 \$</u>
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
La Matapédienne SEC	FC00041666	Bearing, drive shaf	(212.70 \$)
La Matapédienne SEC	41 321	Bearing, drive shaf	969.24 \$
Centre du camion Denis	2659	Résisto c5m3	27,19 \$
Pneus F.M. inc	02-47690	pneu et carcasse radial	408,34 \$
Les Pétroles BSL	44 116 973	Diesel	2 851,82 \$
Les Pétroles BSL	44 188 128	Diesel	2 200,49 \$
Les Pétroles BSL	44 028 774	Diesel	2 116,12 \$
Les Pétroles BSL	44 266 668	Diesel	717,98 \$
Performance Rimouski	108 422	Bearing, pin	228,18 \$
Entr. Yvon D’Astous	4838	roue usagé avec pneu	114,98 \$
Carquest Amqui	11 338 363 743	Connecteur, scellant, raccord	56,39 \$
Produits Métalliques	11 334	ressort bras d’aile	172,46 \$
TOTAL			<u>9 650,49 \$</u>
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Automation D’Amours	23 773	setup tunnel VPN	215,35 \$
Automation D’Amours	23 774	programmation de l’adoucisseur	218,68 \$
Papeterie Bloc-Notes	696 067	Batterie back-up	141.98 \$
TOTAL			<u>576,01 \$</u>
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie Amqui	133 346	collecte et transport matières	1 874,38 \$
MRC de la Matapédia	17 356	quote-part mat. Résiduelles	6 620,03 \$
TOTAL			<u>8 494,41 \$</u>
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
MRC de la Matapédia	17 338	quote-part inspecteur. Versement 2	2 400,00 \$
TOTAL			<u>2 400,00 \$</u>
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Les Pétroles BSL	44 116 955	huile Fournaise salle	454,51 \$
Les Pétroles BSL	44 305 304	huile Fournaise salle	287,34 \$
Dickner	31 026 077	Papier main, sacs poubelle,désinfectant	145,87 \$
Matériaux G. Ouellet	112 623	renfort serrure loisirs, coude égout	15,26 \$
TOTAL			<u>902,98 \$</u>
TRANSFERT À L’INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Tétra Tech	15 306 439	Honoraires professionnels	13 176,14 \$
Tétra Tech	15 306 695	Honoraires professionnels	4 828,95 \$
Archi.Goulet & Lebel	3254	Honoraires professionnels	5 116,39 \$
TOTAL			<u>23 121,48 \$</u>
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			<u>49 931,58 \$</u>
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L’INVESTISSEMENT			23 121,48 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>73 053,06 \$</u>

COMPTES PAYÉS FÉVRIER 2017

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	3 714,08 \$	Administration
Postes Canada	465,42 \$	Timbres
Hydro-Québec	284,05 \$	Électricité
TOTAL	<u>4 463,55 \$</u>	

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Construction salle communautaire
Les Architectes Goulet et Lebel
Facture 3254
Résolution 46-17

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture ;

Attendu que la municipalité a octroyé par la résolution N° 187-16 un contrat pour services professionnels en architecture à Les Architectes Goulet et Lebel pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

Pour ces motifs, il est proposé Madame Marjolaine Dubé D'Astous appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité paie la facture No 3254 à Les Architectes Goulet et Lebel au montant de 5 116,39 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire. Cette dépense sera financée à même le Programme PIQM, sous-volet 5,1 RÉCIM (dossier numéro 557915).

Adoptée

Construction salle communautaire
Tétra Tech Inc.
Facture 15306439
Résolution 47-17

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie ;

Attendu que la municipalité a octroyé par la résolution N° 186-16 un contrat pour services professionnels en ingénierie à Tétra Tech inc. pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

Pour ces motifs, il est proposé Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 15306439 à Tétra Tech inc. au montant de 13 176,14 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire. Cette dépense sera financée à même le Programme PIQM, sous-volet 5,1 RÉCIM (dossier numéro 557915).

Adoptée

Construction salle communautaire
Tétra Tech Inc.
Facture 15306695
Résolution 48-17

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie ;

Attendu que la municipalité a octroyé par la résolution N° 186-16 un contrat pour services professionnels en ingénierie à Tétra Tech inc. pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Johanne Caron appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 15306695 à Tétra Tech

inc. au montant de 4 828,95 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire. Cette dépense sera financée à même le Programme PIQM, sous-volet 5,1 RÉCIM (dossier numéro 557915).

Adoptée

Construction d'une nouvelle salle communautaire
Tetra Tech inc.
Budget d'honoraires professionnels-Demande d'avenant #1
Résolution 50-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu que la municipalité accepte l'avenant # 1 pour honoraires professionnels préparé par la firme Tétra Tech pour la somme de 1 955 \$ excluant les taxes. Cette dépense sera financée à même le Programme PIQM, sous-volet 5,1 RÉCIM (dossier numéro 557915).

Adoptée

Subvention TECQ 2014-2018
Résolution 51-17

Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal qu'un montant de 100 000 \$ de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ) 2014-2018 soit réservé pour le financement de la nouvelle salle communautaire dans le cadre du Programme PIQM, sous-volet 5,1 RÉCIM (dossier numéro 557915).

Adoptée

Liste des personnes endettées envers la municipalité
Résolution 52-17

Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des personnes ayant des arrérages de taxes et des intérêts dus.

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu à l'unanimité qu'aucun dossier ne soit transféré à la MRC de La Matapédia pour vente pour taxes.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 53-17

Il est proposé par Mario Gendron de clore la séance à 22 h 10.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire